

## Construction de garage sur une partie privative

privative	
	Par <b>Den971</b> , le <b>03/11/2011</b> à <b>22:05</b>
	Bonjour,

Quelle règle doit-on respecter pour construire un garage (La construction entraine elle une modification des tantièmes du lot concerné?

Cordialement,

**Denis** 

Règle => l'unanimité du vote en AGO (mais AGE souhaitable ) est requise ( + évidemment les autorisations administratives locales )

L'état descriptif de division répartissant les tantièmes de copro devra être modifié par acte notarié ( au moins sur les 1000° de charges ) avant d'être publié aux hypo Prévoyez l'augmentation de TF